

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 18 décembre 2020**

**Délibération CA\_20201218\_009**

**Marchés de fourniture de carburants pour les véhicules du SDIS de l'Indre:  
attribution des marchés**

**VOTE : adopté à l'unanimité**

**3 membre(s) étant absent(s)**

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil d'administration en date du 25 septembre 2020 approuvant le dossier de consultation des entreprises et retenant la procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2020 ;

Considérant l'absence d'offres pour les lots n°10, 25 et 36 ;

## **DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>.** Les marchés à passer avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres du 7 décembre 2020, relatifs à la fourniture de carburants et de cartes accréditatives pour les véhicules du SDIS de l'Indre sont approuvés, tels que mentionnés dans l'annexe n°1 ci-jointe et monsieur le président est autorisé à les signer.

**Article 2.** Les marchés de fourniture de carburants pour les lots n°10, 25 et 36 passés sans publicité ni mise en concurrence préalable, conformément aux dispositions de l'article R2122-2 du code de la commande publique, avec les entreprises telles que mentionnées dans l'annexe n°2 ci-jointe, sont approuvés et monsieur le président est autorisé à les signer.

**DESCOUT Serge**